

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de l'Organisation des Études

Services "Structures, Méthodes, Programmes et Documentation pédagogique"

Vos réf.:

Nos réf.:

III/EP-01-AM/96

19627 B101 Bruxelles, le 23-04-96

- A Monsieur le Président du Collège de la Commission communautaire française;
- A Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins;
- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française:
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs des Etablissements d'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit subventionné par la Communauté française;

POUR INFORMATION:

- Aux Membres des services d'inspection et de vérification de l'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française ou subventionné par elle; Aux Directeurs et Directrices des Centres PMS de la Communauté française;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs et Directrices des Centres PMS subventionnés par la Communauté française;
- Aux Syndicats du personnel enseignant;
- Aux Associations de Parents.

OBJET: Enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial de plein exercice ou à horaire réduit.

Vacances et congés. Année scolaire 1996-1997.

Vous trouverez ci-après, le calendrier des vacances et congés dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial, de plein exercice ou à horaire réduit, pour l'année scolaire 1996-1997.

- 1. Rentrée scolaire le lundi 2 septembre 1996.
- 2. Congé de Toussaint : du lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre 1996 inclus.
- 3. Vacances de Noël (hiver) : du lundi 23 décembre 1996 au vendredi 3 janvier 1997 inclus.
- 4. Congé de détente : du lundi 10 février au vendredi 14 février 1997.
- 5. Vacances de Pâques (printemps) : du lundi 31 mars au vendredi 11 avril 1997 inclus.
- 6. Les cours sont suspendus :
- les samedis et dimanches;
- -le vendredi 27 septembre 1996:
- le lundi 11 novembre 1996;
- le jeudi 1er mai 1997;
- le jeudi 8 mai 1997 (Ascension);
- le lundi 19 mai 1997 (Pentecôte).
- 7. Les vacances d'été débutent le 1er juillet 1997.
- 8. Un calendrier spécifique des congés et des vacances pourra être élaboré à l'intention des établissements d'enseignement belge francophone en Allemagne, après concertation avec les Chefs d'établissements d'enseignement belge néerlandophone. L'Administrateur général de l'Organisation des Etudes organisera cette concertation.
- 9. Chaque Pouvoir organisateur veille, afin d'atteindre les 182 jours de classe requis, à récupérer une journée entière de cours à raison de 2 mercredis après-midi. Il transmet, au moins 1 mois avant la première date de récupération, l'horaire à :
 - la Direction générale dont il relève,
 - l'Inspection compétente,
 - les Services de Vérification.

La Ministre-Présidente.

Laurette ONKELINX.